Le Laboratoire de cyberjustice

4 plateformes, 6 logiciels, 27 modules

Laboratoire de CYBERJUSTICE Laboratory

Créé en 2010 par les professeurs Karim Benyekhlef de l'Université de Montréal et Fabien Gélinas de l'Université McGill, le Laboratoire est depuis un espace d'étude et de développement des technologies conçu pour améliorer les processus de règlement des différends, qu'ils soient judiciaires ou extrajudiciaires. C'est aussi un centre de réflexion et de créativité où les processus judiciaires sont modélisés et réimaginés.
L'équipe de recherche du Laboratoire tente de mieux comprendre les obstacles sociojuridiques à la mise en réseau des acteurs du monde de la justice et de trouver des solutions concrètes pour faciliter le développement d'une nouvelle génération de logiciels adaptés aux besoins des acteurs judiciaires. Son but est ainsi d'optimiser le processus judiciaire, en améliorant son efficacité, en réduisant les coûts et les délais et en simplifiant ses mécanismes.

Faculté de droit Université de Montréal · McGill Faculty of Law / Faculté de Droit · Centre de recherche en droit public

Adresse postale
Laboratoire de cyberjustice
Faculté de droit
Université de Montréal
C.P. 6128, succ. Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 3J7, Canada

Adresse civique
Salle B-2215
Pavillon 3200 Jean-Brillant
Université de Montréal
3200, rue Jean-Brillant
Montréal (Québec)
H3T 1N8, Canada

www.ajcact.org
www.cyberjustice.ca
info@cyberjustice.ca
514-343-6111, poste 2550

Partenaires

Partenaires du milieu universitaire

Pour les partenaires universitaires, les bénéfices tirés découlent d'un accès sans précédent à des données de pointe dans le domaine de la justice et de l'intelligence artificielle, ainsi qu'un accès à un réseau important d'acteurs du domaine.

Partenaires du secteur institutionnel

Nos partenaires institutionnels auront une meilleure compréhension des enjeux liés à l'intégration de l'IA dans le système de justice. Le projet AJC leur donnera les outils nécessaires afin de faire des choix technologiques éclairés et conformes tant aux lois qu'aux attentes des diverses parties prenantes, le tout dans le respect des grands principes de la justice.

Partenaires de l'industrie

Aux entreprises qui développent des solutions technologiques pour le milieu judiciaire, le projet donne un accès incomparable aux acteurs, à l'expertise et aux données nécessaires afin de développer des outils efficaces et adaptés au contexte particulier du milieu de la justice.

Partenaires du monde professionnel

Pour le monde professionnel, le projet AJC est une occasion inédite de moderniser et d'actualiser « l'industrie » du service juridique en aidant le développement d'applications logicielles pouvant faciliter le travail des avocats et notaires.

Partenaires du milieu de l'action sociale et communautaire

Les partenaires des milieux socio-communautaires, dont l'objectif est d'améliorer la prévention et la résolution des conflits dans nos sociétés, pourront compter sur de nouveaux outils et de nouvelles connaissances pour aider les justiciables et apporter leur vision à la discussion.

Icône couverture : (cc) ProSymbols

AJC AUTONOMISATION DES ACTEURS JUDICIAIRES PAR LA CYBERJUSTICE

Une justice pour le 21e siècle

Le projet Autonomisation des acteurs judiciaires par la cyberjustice et l'intelligence artificielle (AJC) est un partenariat unique dans la recherche en intelligence artificielle et en cyberjustice. Le projet AJC est dirigé par le professeur Karim Benyekhlef, directeur du Laboratoire de cyberjustice, et financé par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH). Le partenariat AJC vise à mettre l'intelligence artificielle au service des acteurs judiciaires et améliorer la prévention et la résolution des conflits.

52 chercheurs, 45 partenaires,
9 disciplines et des étudiants

Social Sciences and Humanities Research Council of Canada
Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
Canada

www.ajcact.org

Partenariat AJC | 2018-2024

1

Groupe de travail 1 — Prévention des conflits
L'équipe du GT1 se concentre sur l'étude des moyens techniques assurant la prévention des conflits. La prévention s'entend, dans le cadre de ce projet, comme tout moyen technique permettant aux acteurs d'empêcher la survenance d'un conflit.
Pr Tom van Engers, Universiteit van Amsterdam

Chantier 1
Outils d'aide à la décision pour le justiciable
Me Valentin Callipel

Chantier 2
Outils d'aide à la décision pour les professionnels du droit
Pr Kevin Ashley

Chantier 3
Outils d'aide à la décision pour les taxes, les autorités administratives et la police
Pr Tom van Engers

Chantier 4
Contrat intelligent et technologies de régulation
Pr David Restrepo Amariles

2

Groupe de travail 2 — Résolution des conflits
Le GT2 étudie les moyens techniques propres à la résolution des conflits, que celle-ci soit judiciaire (comme la Cour du Québec), administrative (comme le Tribunal administratif du Québec) ou extrajudiciaire (médiation, arbitrage, etc.).
Pr Fabien Gélinas, Université McGill

Chantier 5
Projet pilote avec l'Office de la protection du consommateur du Québec (OPC)
Pr Jean-François Roberge

Chantier 6
Projet pilote avec le *Condominum Authority Tribunal of Ontario* (CAT)
Pr Nicolas Vermeys

Chantier 7
Procès technologique distribué et immersif utilisant les technologies vidéos
Pr David Tait

Chantier 8
Outils d'auto-représentation pour plaideurs citoyens
Pr Fabien Gélinas

Chantier 9
Outils décisionnels pour arbitres, adjudicateurs et juges
Pr Fredric Lederer

3

Groupe de travail 3 — Gouvernance et politiques
Les travaux de nature méthodologique du GT3 portent sur les préoccupations transversales et communes aux deux premiers axes. Son objectif est de développer un cadre de gouvernance destiné à améliorer le développement et l'utilisation d'outils d'intelligence artificielle, de manière juste, éthique, sécuritaire et équitable.
Pr Jacquie Burkell et Pr Jane Bailey, University of Western Ontario and University of Ottawa

Chantier 10
Inventaire des politiques et meilleures pratiques de l'autonomisation par l'IA
Pr Amy F. Salyzyn

Chantier 11
Protection des groupes vulnérables
Pr Karine Gentelet

Chantier 12
Évaluation et indicateurs de qualité et de performance
Me Harold Épineuse

Chantier 13
Éthique et problèmes socio-politiques de l'utilisation de l'IA et de l'autonomisation
Pr Jacquie Burkell

Chantier 14
Enjeux associés à la valorisation des données judiciaires : vie privée, propriété intellectuelle et données ouvertes
Pr Pierre-Luc Déziel

Chantier 15
Enjeux sécuritaires des outils utilisant l'IA
Pr Benoît Dupont

Chantier 16
Feuille de route pour piloter la transformation judiciaire
Pr Florian Martin-Bariteau

Méthodologie

Afin de réaliser ses objectifs, le projet AJC combine deux axes méthodologiques, selon un modèle dit de « fertilisation croisée » :

L'axe sociojuridique, qui se fonde sur :

- Une méthodologie inductive basée sur l'étude de cas ;
- L'identification et l'analyse critique d'outils pour autonomiser les acteurs judiciaires ;
- L'étude multidisciplinaire des impacts liés à l'informatisation de la justice.

L'axe technojuridique, se fonde sur :

- Une méthodologie de recherche appliquée ;
- La simulation, l'usage ou le développement de prototypes logiciels utilisant l'IA au service des acteurs judiciaires ;
- L'utilisation de données, d'algorithmes et de logiciels développés par les partenaires d'AJC.

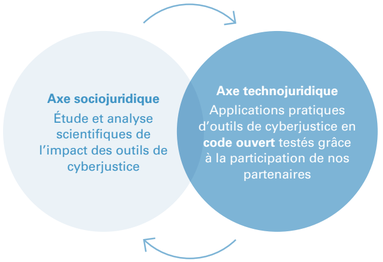

Recherche et livrables

Fort de son approche pragmatique, le projet AJC mènera à l'élaboration des livrables suivants :

- Des inventaires de cas d'application de l'IA pour la justice ;
- Des études de cas ;
- Des guides de meilleures pratiques ;
- Un cadre de gouvernance juridique de l'IA.

Ce projet majeur favorisera la formation de la relève dans le domaine de la recherche en contribuant à la formation annuelle d'environ 25 étudiants en droit et en informatique.

Enfin, les chantiers permettront l'expérimentation et l'implantation de technologies innovantes pour la justice et de nouveaux débouchés pour le secteur privé, au Canada comme à l'international.

2018 **2024**

Étape 1
Inventaire des cas d'application de l'IA pour la justice

Étape 2
Évaluation de leur impact au regard de l'autonomisation des acteurs judiciaires

Étape 3
Développement de meilleures pratiques à suivre pour préserver les intérêts des parties

Étape 4
Élaboration d'un cadre de gouvernance afin de garantir une utilisation équitable de l'IA pour la justice